L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 FEVRIER 1865. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 14 FEVRIER.

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième :—L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif, annonces de banques et de compagnies d'assurance, les spectacles et les départs de bateaux et de navires et autres.

A la troisième page—L'ordre officiel concernant la taxe spéciale sur les profits, et des annonces de compagnies d'assurances.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

Par G. Beaumont—Vente spéciale à crédit d'un assortiment complet de chapeaux, au magasin de l'importateur, No 3 rue des Magasins.

Par E. Roger & Cie. à [illegible] de vente, grande vente de marchandises sèches.

Par Montgomery & Bros. à leur magasin d'encan, 120 balles de coton.

Par René Gutierrez au No 17, de la rue de la Douane, [illegible].

Par J. P. Boisseau au coin des rues Magasins et Gravier, jambons, épaules, lard, [illegible].

Par D. E. Morphy sur la Levée, pommes de terre, [illegible] Premier District, pommes de terre.

PAR LE TELEGRAPHE

Dépêche transmise à l'Abeille

Le steamer Fung Shuey.

Pass à l'Outre, 13 février.

Le steamer *Fung Shuey*, parti de New York le 4, a traversé la barre à 11 heures 15 minutes A. M. aujourd'hui.

Nouvelles du Sud

Nous trouvons les quelques nouvelles qui suivent dans les derniers journaux de la Mobile.

Vote de remerciements

La Ch[ambre] a bien à l'unanimité voté les résolutions de remerciements proposées en l'honneur des 11me et 41me régiments d'infanterie de la Virginie pour leur détermination patriotique à dévouer leurs biens et leurs personnes à la cause sacrée de la liberté et de l'indépendance.

Le Sénat a voté par 12 contre 7 le bill de la Chambre qui [illegible] que tous les rations des personnes qui sont parties en [illegible] qui partent, bien qu'elles aient [illegible] militaires, soient [illegible].

Richmond, 31 janvier. M. Smith, de l'Alabama, adressa ce matin, par la voie des journaux, une note à ses constituants, pour les prévenir que des négociations ayant été ouvertes pour la paix et que des négociations [illegible] entrevoir une perspective d'espoir, [illegible] la Chambre des Représentants.

L'Advertiser du [illegible]

La conduite de l'hon. W. R. Smith, représentant de l'Alabama au Congrès de Richmond, est fort extraordinaire. Il quitte son siége dans un moment de découragement et de crise, parce qu'un journal l'avait menacé, et que la Chambre avait refusé de le protéger. Mais cette raison d'abandonner son devoir était étrange, que [illegible] dire?

Jusqu'à ce qu'il ait donné d'autres explications, M. Smith [illegible] voulu abandonner son pays qui, selon lui, paraissait s'écrouler, et d'y être rentré quand il a cru apercevoir un rayon de paix du côté de Washington. Et c'est une [illegible] que la famille de ce membre ait passé par la Mobile pour se rendre dans les lignes ennemies, dans le but d'arriver à Washington.

Richmond, 31 janvier. Le sénateur Graham a été élu président *pro tem.* pendant l'absence du vice président Stephens.

Richmond, 31 janvier. La nomination du général Lee à la place du général en chef a été proposée la semaine passée au département de la guerre. Le retard que le Président a mis à envoyer cette promotion au Sénat vient de son impossibilité à signer en raison d'une attaque de névralgie à la main droite. Le Président gardait encore la chambre ce matin et peut bien ne pas [illegible] de quelques jours l'usage de sa main.

On lit dans le Montgomery *Mail*:

Nous la [illegible] surveillance du lieutenant général Dick Taylor, commandant ce département, les agents de son service secret se sont distingués par leur assiduité et leur vigilance. Ils ont un [illegible] et [illegible] sur nos places publiques, il faut qu'elle [illegible] papiers satisfaisants ou [illegible] avant [illegible].

Nous sommes informés par le capitaine — des troupes de Lyons, dit la *Rebel*, qu'en représaille de la mort de quelques uns de leurs hommes, tués par des guérillas, sous le capitaine Johnson, les fédéraux ont, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine passée, brûlé toutes les maisons à partir de Point Rock jusqu'à 1 mille de Huntsville. Des familles entières ont été laissées sans abri, sans vivres et presque sans vêtements.

Le même journal dit qu'on a de sérieuses craintes sur le débordement de la rivière Savannah. La plupart des plantations sont inondées et beaucoup de bêtes à cornes, de cochons et d'autres bestiaux ont été emportés par l'inondation et noyés.

Le courant de la rivière était de 12 milles à l'heure. L'eau était de 37 pouces au dessus du niveau des basses eaux, et n'était qu'à 10 pouces de la hauteur de l'inondation de 1840.

• • •

Nouvelles du Sud plus récentes

• • •

Retour des commissaires à Richmond

(Dépêche au *N. O. Tim. Delta*)

Vicksburg, 13 février—Nous venons de recevoir le *Meridian Clarion* du 7 courant et nous y puisons les nouvelles suivantes:

Les dépêches de Richmond vont jusqu'au 5.

Le général N. B. Forrest a pris le commandement du département de cavalerie de l'Alabama, du Mississipi et de l'Est Louisiane. Il a son quartier général à Verona, Mississipi, et a lancé ses circulaires en conséquence, sous la date du 24 janvier. Il requiert une obéissance stricte à ses ordres. Il promet de protéger les personnes et les biens contre toutes les organisations illégales de cavalerie qui, il regrette de le dire, parcourent le pays, commettant toute espèce de crimes. Il n'hésitera pas à réprimer ces bandits, dût-il les exterminer.

Le lieutenant général Taylor avait son quartier général à Meridian, Mississipi, le 28.

Une dépêche de Richmond, datée du [illegible]:

Les commissaires de paix sont revenus de la forteresse Monroe hier soir. Ils ont eu une entrevue avec Lincoln et Seward.

Ils ont été informés subst[antiellement] qu'ils ne pourraient obtenir la paix que par une soumission sans condition à la constitution et aux lois des Etats Unis, et que le Congrès fédéral en avait fini avec la question de l'esclavage, en adoptant un amendement à la Constitution qui abolit l'esclavage dans les Etats-Unis.

Un rapport officiel des commissaires sera soumis demain au Congrès.

Le 1, le Sénat a encore discuté la question de l'armement des nègres sans arriver à un résultat final.

Le Sénat a passé un bill pour établir un drapeau pour les Etats Confédérés. Il n'y a pas eu d'opposition. Le nouveau drapeau a été immédiatement arboré sur le capitole.

L'unique changement consiste dans la substitution d'une barre rouge pour la moitié du champ blanc, à l'ancienne barre composant l'extrémité extérieure.

Le major général W. W. Loring est à Meridian avec sa division.

Le brigadier général Wirt Adams a pris le commandement du district du Mississipi et de l'Est-Louisiane, le 31, et il a établi son quartier général à Jackson, Mississipi.

Le 1er du courant, le général Forrest a lancé une autre circulaire, datée de Macon, Mississipi, pour prévenir tous les officiers et soldats absents de se rapporter sans délai à son quartier général.

Le gouverneur du Mississipi, Charles Clark, a convoqué la législature d'Etat pour le 20 prochain.

Une lettre de M. Foote.

Les journaux du Sud ont publié une lettre de M. Foote, écrite par lui avant son arrestation. Il dit, dans cette lettre, adressée à M. Bocock, orateur de la Chambre des Représentants confédérée, qu'il ne se rend pas à Washington City pour y révéler les secrets du gouvernement confédéré ni pour espionner le gouvernement des Etats-Unis, mais uniquement dans le but de s'assurer s'il ne serait pas possible d'obtenir pour le peuple des Etats confédérés une prompte et honorable paix. M. Foote prie l'orateur de communiquer sa lettre à l'Assemblée afin qu'elle prenne les mesures qu'elle croira devoir prendre relativement au siége qu'il y occupait. Si la Chambre décide son exclusion, il se soumettra à son sort avec autant de sérénité qu'Aristide se soumit à l'ostracisme.

LEGISLATURE.

13 février 1865.

Sénat — A trois heures, le Sénat n'avait pas encore de quorum et était forcé de s'ajourner.

Chambre—La Chambre a rejeté la résolution de M. Chamberlain pour l'ajournement *sine die* de la Législature le 1er mars.

La Chambre a repris en comité général la discussion du bill du revenu. Le bill a été mis à l'ordre du jour de jeudi prochain.

On a passé ensuite à la discussion du bill sur les écoles, mais la Chambre ne se trouvant plus en nombre s'est ajournée à demain.

ACQUISITION POUR LA FRANCE. Le *Courrier de Marseille* annonce que des pourparlers auraient lieu en ce moment avec le Portugal pour la cession à la France d'une des îles du Cap Vert. Ce serait là un utile point de relâche pour notre navigation du Sénégal.

BAL DE LA SOCIÉTÉ JUIVE.—La Société de Secours des Dames Juives doit donner, le 15 février, un grand bal masqué et paré dans la salle maçonnique. Nous remercions le Président et le Secrétaire de l'invitation qu'ils nous ont adressée.

Situation financière de la France.

Rapport de M. Fould à l'Empereur.

Voici le début et la conclusion du rapport de M. Fould à l'Empereur, rapport que sa longueur ne nous permet pas de reproduire:

Sire,

En adressant aujourd'hui mon rapport annuel à Votre Majesté, je puis placer sous ses yeux un exposé à peu près complet des principaux éléments de notre situation financière.

A l'époque de l'année où nous sommes, il m'est en effet possible d'indiquer avec une certaine précision les résultats de l'exercice 1863, de faire connaître dans leur ensemble ceux de l'année 1864 et d'établir avec plus de certitude les prévisions du budget rectificatif de 1865.

Ce budget est soumis à l'examen du conseil d'Etat, qui est saisi également du projet de budget ordinaire et extraordinaire de 1866.

Cet exposé se résume ainsi.

L'année 1863 laissera un découvert inférieur de 16 millions à celui qui avait été prévu. L'année 1864 se soldera très probablement en équilibre, en 1865, nos dépenses militaires seront réduites, pour la guerre de 21 millions, pour la marine de 23: ensemble 44 millions, et enfin nous reporterons au budget de 1866 une somme de 18 millions provenant de l'excédant des ressources de 1865. Cette somme pourra s'augmenter notablement dans un prochain avenir, et, comme il est permis de l'espérer, les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, qui figurent encore dans le budget rectificatif de 1865 pour 93 millions, diminuent successivement et finissent par disparaître. Il y aura là des ressources considérables dont l'emploi sera ultérieurement déterminé.

L'ensemble de la situation se présente donc sous un aspect favorable. Les embarras monétaires ont disparu, une reprise des affaires paraît prochaine, et nos revenus ne pourront manquer de s'accroître avec l'activité du commerce et de l'industrie.

Ces heureux résultats sont dus à la confiance qu'inspire le gouvernement de l'empereur et aux sentiments pacifiques dont l'Europe sait que Votre Majesté est animée.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très humble et très dévoué sujet.

ACHILLE FOULD.

Paris, le 9 janvier 1865.

FEUILLETON.

LES MILLIONS

DU COUSIN GASPARD.

XV.

Trop de voyageurs ont parlé de Delhi pour que nous donnions ici la description de cette magnifique cité.

Disons seulement qu'elle a près de trois lieues de circonférence et qu'elle renfermait en 1857 environ 150,000 âmes. Elle est bâtie sur une petite colline pierreuse, et défendue par des fortifications.

Elle renferme des palais et des mosquées d'un admirable travail, mais les conquérants qui ont dévasté à diverses reprises cette malheureuse ville ont laissé bien des ruines comme traces de leur sanglant passage.

A Delhi languissait à cette époque le dernier descendant des Timerlan, le grand mogol, pauvre vieillard faible et craintif, qui n'avait conservé que son titre de l'immense puissance de ses ancêtres.

Les gens qui prétendaient que Narain Sagore appartenait de près ou de loin à la race des Tamerlades, assuraient que c'était à cause du grand-mogol que le zemindar habitait presque continuellement Delhi. Il jouissait d'une grande influence auprès de ce vieillard, et cette influence aurait été plus grande encore, disait-on, si le *résident* anglais n'avait tenu le grand mogol sous la main de fer, gantée de velours, avec laquelle la Compagnie des Indes-Orientales étouffa peu à peu ses alliés indigènes, sous prétexte de les soutenir.

Le premier soin de M. Novéal en arrivant à Delhi fut de s'installer dans un des deux palais qui dépendaient de la succession de sa femme.

Quoiqu'ils ne lui appartinssent pas encore, puisque la question de l'héritage n'était pas tranchée, les juges de Calcutta l'avaient autorisé à s'y installer provisoirement pendant *son séjour à Delhi.*

L'installation intérieure des Indous les plus opulents étant loin de réaliser le confortable que recherchent les Européens, nos héros étaient assez mal logés dans les appartements de la begum, mais leur voyage en Afrique les avait rendus peu exigeants sous ce rapport.

La maison de M. Novéal et celle de Narain Sagore n'étaient séparées que par les deux vastes jardins attenant à chacune d'elles, et un troisième appartenant à un riche Indou.

Deux jours après son arrivée à Delhi, M. Novéal se présenta chez le zemindar Narain-Sagore.

Le *durwan*, ou portier, répondit que le sahib était absent.

—Quand reviendra-t-il? demanda M. Novéal.

—Dans quelques jours, sahib.

M. Novéal s'éloigna.

Dès qu'il eut tourné les talons, le durwan quitta son poste et pénétra dans l'intérieur du palais.

—Que veux-tu? lui demanda un des *behras* (sorte de valet de chambre) qui se tenait dans le vestibule.

—Parler au sahib.

Le behra s'éloigna et revint aussitôt.

—Entre, dit-il, en ouvrant une porte.

Dans une vaste pièce meublée à l'orientale, étaient Narain-Sagore et son fils adoptif Jootha Maddub.

Le zemindar portait le somptueux costume des riches Indous. Un châle de Kachemyre, qui avait coûté dans le pays même au moins 8,000 roupies (20,000 fr.) servait de ceinture à sa tunique de mousseline blanche, retenue au cou par des cordons de soie.

Des *pajamas* [pantalons ressemblant assez à ceux des Turcs, mais plus étroits] étaient en soie rouge brodée d'or. Des bijoux d'une grande valeur étincelaient à ses doigts et autour de son cou.

C'était un homme de cinquante ans environ, qui avait été très beau dans sa jeunesse. Sa barbe noire, fine et soyeuse, devait évidemment son éclat à quelques unes de ces teintures dont les coiffeurs indous connaissent seuls le secret. Son teint était plutôt jaune grisâtre que brun. De magnifiques yeux noirs, au regard calme et rusé, animaient seuls cette figure, qui, au repos, avait l'impassibilité d'une statue.

Quand il parlait, son regard, comme celui des serpents, semblait chercher à se glisser sournoisement jusqu'au fond de votre cœur, son sourire laissait découvrir des dents noircies par l'usage du pawn [mélange de bétel, de chaux et de noix d'arec.]

Jootha Maddub, couché sur une sorte de divan, à côté de son père, était admirablement beau. Ses traits fins et réguliers comme ceux d'une femme, n'avaient pourtant rien d'efféminé, grâce à l'éclat velouté de ses magnifiques yeux noirs.

Il avait dix-huit ans à peine. L'expression à la fois grave et rêveuse de sa physionomie, ainsi que la profondeur de son regard lui donnaient l'air plus âgé.

Il portait un *pajama* de soie comme celui de son père, et une sorte de veste tellement couverte de broderie d'or qu'on en voyait à peine la couleur. Un cachemire pour ceinture, et un autre cachemire négligemment jeté sur ses épaules, un *pugry* ou turban indien constellé de diamants et d'émeraudes, un damas à la poignée incrustée de pierres précieuses, et des pistolets dont la crosse en argent ciselé et était ornée de diamants, tel était le splendide costume du jeune Indou.

Il allait sortir au moment où le durwan était entré.

—Eh bien, durwan? demanda le zemindar au serviteur qui s'inclinait jusqu'à terre.

—Le feringhee est venu.

—Le vieux?

—Oui, sahib.

—Qu'a-t-il demandé?

Le durwan répéta les paroles de M. Novéal et sa propre réponse.

—Il n'a pas fait d'observation?

—Non, Sahib.

—C'est bien. Va-t'en. Je suis absent pour tout le monde, excepté pour ceux qui te diront les paroles convenues. Seulement, qu'ils fassent le tour et entrent par la porte du jardin.

Le durwan recommença ses *salams* et sortit à reculons.

Dès qu'il eut disparu, Jootha Maddub se leva.

—Tu sors? dit le zemindar avec une profonde expression de tendresse dont la douceur contrastait singulièrement avec l'impassibilité habituelle de sa physionomie.

—Je vais me promener à cheval, répondit le jeune homme en baissant les yeux.

—Je n'aime pas que tu te montres ainsi, reprit Narain Sagore. On sait que je te laisse rarement seul, et si le feringhee prend quelque information, il se doutera que je suis à Delhi.

—Pourquoi te cacher ainsi? tu n'as pas peur d'eux cependant?

La lèvre du zemindar se plissa dédaigneusement.

—Non certes, répondit-il, mais il faut que les feringhees restent quelques mois encore à Delhi, et plus tard je les verrai, plus je gagnerai du temps.

—Adieu, père.

—Si mes amis te questionnent, que leur répondras-tu?

—Que tu es à Euwah.

—Tu tiens donc bien à sortir aujourd'hui?

—Oui, père.

—Toi qui autrefois ne voulais pas me quitter un instant. Voyons, c'est aujourd'hui dimanche, le jour de fête des chrétiens maudits. Veux-tu que je te dise où tu vas?

—Dis-le.

—Tu vas te promener devant la petite chapelle des chrétiens catholiques, afin de voir passer les belles Anglaises.

—C'est vrai.

—Et dimanche dernier encore tu as passé plusieurs fois devant cette chapelle.

—Par hasard, d'abord.

—Oui, mais après?

—Comment sais-tu cela?

—Je sais tout ce qui se passe, enfant. Allons, je vois que tu brûles d'impatience. Pars, mon fils chéri, et surtout évite de te faire remarquer par les feringhees.

—Pourquoi?

—Quand tu passes sur ton beau cheval avec ton riche costume, les femmes se retournent pour te regarder. Cela irrite les jeunes officiers, qui sont insolents et jaloux. S'ils te cherchaient querelle....

—J'ai un sabre, répondit Jootha, dont les yeux si doux étincelèrent.

—Je te sais brave, je le sais, mais ces parias, dont la présence souille notre sol, regardent l'Indien comme un esclave et ne daigneraient pas se battre avec toi.

—Alors, je leur enfoncerai mon poignard dans la gorge, s'écria Jootha-Maddub avec énergie.

—Et les Féringhees te pendront comme un chien ou te déporteront à Poulo-Penang, reprit le zemindar. Il faut attendre, enfant.

—Attendre!

—J'attends depuis trente ans, moi [illegible] le zemindar d'une voix sombre.

—Qu'attends-tu, père?

—Le réveil de ma [illegible] et sa vengeance! Et bientôt j'espère!......

—Que veux-tu dire?

—Rien, Jootha...... Va, mon enfant. Promène-toi et sois heureux.

Le jeune homme soupira.

—Oui, dit le zemindar, qui étudiait la physionomie de son fils, je te devine. Tu as été frappé de la beauté de quelque jeune Anglaise, n'est-ce pas? Elle, de son côté, aura admiré un moment ta bonne mine, ton riche costume, ton beau cheval, ton cœur aura tressailli et pressé tout entier dans tes yeux comme pour demander à cette femme l'aumône d'un regard, d'un sourire! Elle aura détourné la tête, car [illegible] pour l'Indou, toi, et elle...... J'ai deviné juste, n'est-ce pas? C'est que moi aussi, vois tu......

Tu aimes, père?

Il y a [illegible] ans, va...... L'amour a été en vain, la blessure s'est cicatrisée, mais la haine est restée. Va, mon enfant va. Regarde les, ces femmes orgueilleuses, et ne crains pas leurs dédains. Avant longtemps, je te le dis, tu les verras à tes pieds, et plus d'une implorera à genoux l'honneur d'être ton esclave. [illegible] fait chasser aujourd'hui serait à lui avant peu.

Le jeune homme inclina son front [illegible] la main de son père et s'éloigna rapidement.

Il monta sur un magnifique cheval arabe blanc [illegible] dans la cour, et partit au galop escorté de deux *saïces* (grooms indiens) qui suivent les chevaux à pied.

Dix fois au moins il passa devant la porte pendant du temple, mais de la petite chapelle catholique.

A la fin il vit de loin sortir les fidèles qui venaient d'assister à la messe dite par un jésuite portugais. Bientôt, un groupe composé de quatre femmes et d'un jeune homme [illegible] sur le seuil de la chapelle.

Jootha se dressa sur ses étriers pour mieux voir.

—C'est elle enfin, murmura-t-il, les yeux fixés sur Emma Bartelle, qui donnait le bras à sa sœur, près de laquelle marchait Frédéric Marignon.

—Tiens! dit Cécile, voilà le jeune Indien que nous avons déjà remarqué hier soir. Qu'[illegible] la tête n'a!

—Oui, murmura Frédéric, et d'un air [illegible] naturel de la plupart des hommes, c'est un [illegible] de première qualité.

—Il a de beaux [illegible] Emma.

—Et il a en [illegible]

—Comme il [illegible]

Emma.

Frédéric, qui av[ait] [illegible] jaloux de ce [illegible] quatorze ans, les [illegible] laissées par leur [illegible] grandes et formé[es] [illegible] de 25 à dix sept [illegible]

Elles ressemblaient à [illegible] 16 avait déjà fait bien des [illegible] civilisés—emp[loyés] civils—et les [illegible] Delhi.

Cinq ou six d'entre eux avaient [illegible] de se faire présenter à sir Richardson [illegible] voir et leur hommages aux deux belles jeunes filles. Valentin cependant prétendait que sa femme et Clémence entraient bien pour quelque chose dans ces présentations.

Toutes deux en effet paraissaient fort belles même auprès des jeunes filles. Malgré les fatigues et les épreuves de leur pénible voyage, et les deux années ajoutées aux vingt-neuf ans qu'elle avait en quittant la France, Clémence était mieux que jamais, et Cécile [illegible] que sa figure un peu maigre, avait plus d'expression.

Quant à Juliette, alors âgée de trente ans, elle était dans tout l'éclat de sa beauté. Le bonheur d'appartenir à l'homme qu'elle avait toujours aimé, avait encore embelli sa charmante physionomie. Elle avait perdu l'expression de tristesse qui lui causait autrefois, et supportait sans embarras, mais aussi sans y prêter la moindre attention, les regards de bien des officiers de cavalerie.

Jootha Mattub suivit de loin le palanquin-carriage (voiture couverte à quatre roues) qui emportait les demoiselles Bartelle et leur mère.

Il remarqua avec surprise que le palanquin-carriage s'arrêtait devant le palais voisin du sien. Son premier mouvement fut d'aller questionner son père, qui habitait maintenant le palais de la begum Zora, mais la behra lui dit que Narain-Sagore était sorti et ne rentrerait que pour le dîner.

Se voyant seul, Jootha Mattub passa dans le jardin de son palais, escalada le mur voisin et descendit dans le jardin qui séparait ceux de M. Novéal et du zemindar.

Tandis qu'il cherchait à trouver quelque moyen de se rapprocher de sa belle inconnue, voyons ce qu'était devenu Narain Sagore.

Aussitôt après le départ de son fils, le zemindar était entré dans un cabinet dont il portait toujours la clef sur lui. Au milieu de cette pièce et sur une large table s'élevait une pile de lettres et de papiers.

Tandis qu'il lisait ces lettres qui venaient des points les plus éloignés de l'Indostan, le behra introduisit un brahmine indou.

Au moment où le brahmine ouvrait la bouche, le zemindar lui fit un signe mystérieux, en lui montrant le behra, qui faisait mouvoir le punka ou grand éventail attaché au plafond par des cordons de soie.

—Viens voir mes fleurs, dit le zemindar à son visiteur.

A continuer.

Marié, le 1er du courant, à l'église de l'Annonciation, par le Rev. A. Durier, M. CHARLES E. LENES à Mlle SERAPHINE LENES, tous deux de cette ville.

AVIS.

Les amis et connaissances de feu ANTOINE LANDMAN, sont priés d'assister à la MESSE qui sera célébrée pour le repos de son âme, le JEUDI, 16 de ce mois, à la Cathédrale St-Louis, à 6 heures et demie du matin. 14fév—3f.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitania de Nova Orleans.

Falleceo hontem, as 6 oras da manhaã, JEAN LABORDE, de edade de 48 annos, natural de Francia.

Os officiaes e membros da ditta sociedade se reuniraõ esta tarde à 1, no local Camino de Bayou Road, para acompañar na u'tima morada noseo finado Hermaõ.

Por ordem do prezidente,

14fab P. M. CANTON, Secretario.

ATTENTION.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront mercredi prochain, le magnifique goëlette FLYING SCUD, du port de 141 tonneaux. Les personnes qui désirent l'acheter sont invitées à venir l'examiner. Voir l'annonce.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent 150 balles de coton, aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle d'encan rue du Camp No 20.

La barque française Guantanamo.

On nous communique une lettre de remerciements adressée par les passagers de la barque française GUANTANAMO, après la traversée de ce bâtiment de la Nouvelle-Orléans à Matamores, au capitaine Aristide Chaigneau. Cette lettre est un témoignage flatteur des soins et des prévenances que le capitaine du GUANTANAMO et ses officiers ont eus pour leurs passagers pendant la rude et difficile traversée qu'ils ont eu à subir. Elle est datée du 12 janvier, à l'arrivée dans le Rio-Grande et porte les signatures suivantes:

Mme E. Tertrou,	Mme A. Lesage,
Mme Vve Descommes,	Mlle D Vigues,
Mme E Descommes,	Mlle M Descommes,
MM F P Randon,	MM. Giordini Deperas,
L B Pothier,	W de Larue,
J Martin,	A Lesage aîné,
A Lesage jeune,	Dr M Esteoubas,
J A Bellanger	Alfred Aumont,
J Gubelin,	J D'Hemecourt,
Auguste Hidou,	Henry Hughs,
F A Hughs,	Henry Goyol,
J Weill,	J T Bollin.

14 février —1f.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 13 février.

L'animation a augmenté aujourd'hui. Le [illegible] ont trouvé plus d'acheteurs et le mouvement a repris dans le coton. Les bateaux [illegible] ont apporté des produits de l'Ouest, mais on ne les a pas reçus assez à temps pour les mettre en vente. [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 13 février.

COTON—Les nouvelles reçues de New York étant encourageantes, le coton est vendu, aujourd'hui, à des prix beaucoup plus [illegible] Les transactions [illegible]

[illegible]

TABAC. [illegible]

SUCRE ET MELASSE. [illegible]

FRODUITS DE L'OUEST. [illegible]

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 13 février.

[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc. voir la partie anglaise.

AVIS.

☞ Les passagers du [illegible] FLORA DELMAR, sont priés de venir [illegible]

On achète

AU PLUS HAUT PRIX

L'OR, L'ARGENT,

ET

Tous les Billots

QUI NE PASSENT PLUS,

ET

LES BILLETS DÉCHIRÉS,

15 ***RUE ST. CHARLES*** 15

vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

Licences de ville.

Bureau du Trésorier—11 *février* 1865.

AVIS—Toutes les personnes qui font des affaires ou possèdent des charrettes, des drays, des voitures ou d'autres véhicules, sont averties qu'après le 1er mars prochain elles seront sujettes à une

amende de cinquante piastres

si elles négligent de prendre une licence de ville avant cette époque. JOHN S. WALTON, 14fév—1m Trésorier de la ville.

Restaurant Français.

73—RUE DE CHARTRES—73

Tenu par M. Philippe Forget.

CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix. 14fév—☞

Mme *OLYMPE*,

154........RUE DU CANAL........154

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le steamer Morning Star, un assortiment riche de—

Modes antiques et séries de printemps. Grenadine, tulle et à dessins. Gaze Chambery et Marabout.

Foulards et poils de chèvre.

Et toute espèce d'articles de printemps et d'été; un beau choix de ROBES de mousseline. CASAQUES; HABITS garnis de dentelle application.

ROBES de barège.

TOILETTES du matin et de voyage, toutes faites, à très bas prix.

Mme OLYMPE attend de Paris, par le prochain steamer, des chapeaux de paille et de paille d'Italie, des chapeaux, des rubans, des fleurs artificielles, des plumes et des voiles des dernières coupes et des dernières genres, pour le printemps. Ces articles seront en vente le 1er mars.

Robes, manteaux et toilettes de bals faits et garnis sur commande, aux plus bas prix. 14fév—1m

Cinq piastres de récompense.

PERDU, dans la journée de jeudi dernier, 13 de ce mois, un paquet contenant deux livrets, dans lesquels se trouvent plusieurs billets à ordre, ainsi que plusieurs billets protestés, avec différents autres papiers. La personne qui a pu les trouver est priée de les rapporter au bureau de l'ABEILLE, où la récompense lui sera accordée.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets, le payement en ayant été arrêté. 14fév—3f

---

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

MARCHANDISES SECHES

EN

GROS ET EN DETAIL,

J. LEVOIS & Co.

APPELLENT l'attention des acheteurs sur la GRANDE REDUCTION de PRIX qu'ils ont faite sur leur assortiment de

MARCHANDISES DE SAISON.

POPLINE fond, fleurs, [illegible]
REPS [illegible]
POIL DE CHEVRE, [illegible]
REPS [illegible]
ARGENTINES, [illegible]
BAGNOIS [illegible]
Merinos et Mousselines en toutes nuances, alpacas, [illegible]
DRAPS POUR MANTEAUX
INDIENNES FRANCAISES et ANGLAISES— [illegible]

MANTEAUX DE DRAPS et PALETOTS à $20 [illegible]

Un magnifique assortiment de

Corsets, Basquines, [illegible] pour dames, [illegible]

BAS ANGLAIS POUR DAMES ET ENFANTS [illegible]
TOILES [illegible]
[illegible]
PIQUE, [illegible]

[illegible] J. LEVOIS & Co.

[illegible]

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

Le Rap[illegible] [illegible]

[illegible] H. Caton. L. CARRIERE. [illegible]

Hotel du Globo,

A BAGDAD (MEXIQUE)

M. L. CHAPLAIN [illegible] à Bagdad (Mexique) [illegible]

[illegible] L. CHAPLAIN, propriétaire

Jours de départ, tous les LUNDIS et MARDIS [illegible]

POUR BATON ROUGE, DONALDSONVILLE, PLAQUEMINE [illegible]

[illegible] JOSHUA STEVENS [illegible]

POUR MATAMOROS—[illegible] MARY MOULIE [illegible]

POUR MATAMOROS—[illegible]

[illegible] W. HYNSON [illegible]

POUR TAMPICO—[illegible] FREDERIC SECOND [illegible]

[illegible] WALTER WAKEFIELD. [illegible]

AVIS.

LES soussignés [illegible] GRAUGNARD & SCHNEIDER [illegible]

AUGUSTE GRAUGNARD
ALEXANDRE SCHNEIDER.

[illegible] ADOLPHE GRAUGNARD [illegible]

GRAUGNARD & SCHNEIDER [illegible]

Demande d'une Française

[illegible]

Demande.

[illegible] Bienville [illegible]

Eponges bi-carbonate de soude, soude, esprit de térébenthine, &c. &c.

[illegible] BERNARD TURPIN [illegible] Vieille Levée.

FERBLANC EN FEUILLES,

Tôle, Fer pour cercles, Acier d'Allemagne, Fil de fer, &c. &c.

61 [illegible] BERNARD TURPIN [illegible] Vieille Levée

Maison de résidence à louer.

[illegible] Rempart et Toulouse [illegible] E. ROGER & C. [illegible] Vieille Levée

GRAND SECRETARIAT

Du Grand Chapitre des ROYAUX ARCHES de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, [illegible] février 1865.

LA [illegible] Grand Chapitre [illegible] Grande Loge, mardi prochain [illegible]

Les membres et représentants [illegible]

[illegible] SAML. M. TODD, Grand Secrétaire

AVIS.

M. GEORGE W. BABCOCK est chargé de notre [illegible] générale, d'après un acte passé devant M. A. Boudousquié, notaire.

[illegible] C. A. BARRIERE & BROTHER.

Le Tirage! Le Tirage!!

EVITEZ LE TIRAGE,

ADRESSEZ-VOUS au No. 78 du Commercial Alley, Coin DE REMPLAÇANTS, à la Nlle Orléans. Les soussignés sont prêts à fournir des remplaçants, sans retard et à des conditions avantageuses.

[illegible] BENTLEY & COFFIN.

EVITEZ LE TIRAGE.

60........Rue Carondelet........60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux No 4 émanés du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississipi, série courante, peuvent les avoir, à des conditions excessivement avantageuses, et sans retard, en s'adressant aux soussignés, au No 60 de la rue Carondelet, au premier.

Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés sont à même de se rendre utiles à ceux qui auraient besoin de leurs services.

S'étant munis des papiers nécessaires, ils sont convaincus de pouvoir satisfaire tout le monde. Ils demandent des hommes capables de servir de remplaçants.

Inutile de se présenter si l'on n'est exempt par l'âge, un service antérieur, le titre d'étranger, &c. Que chacun apporte ses papiers.

Conseils gratis.

11 fév—1m ANDREWS & McBETH.

EVITEZ LE TIRAGE!

ON DEMANDE ET ON FOURNIT DES REMPLAÇANTS;

Assurance contre le tirage, au No 19 de la rue de Chartres.

—Au premier, bureau de devant—

On donnera les meilleures recommandations.

9fév—1f A. S. NEWHOUSE & CO.

Conscription! Conscription!

Passage de la Bourse, No 38, près la rue de la Douane.

ON s'y procure des remplaçants sans délai et aux conditions les plus avantageuses. Les personnes qui se croient exemptées du service militaire à cause d'incapacités physiques feraient bien de s'adresser immédiatement à ce bureau.

12jan—1m FONTAINE & MOREL.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient d'ouvrir une maison de commission dans la ville de Bagdad, Matamoros, sous la raison sociale de L. JOUBLANC et DULUDE. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront de grands avantages à s'adresser à eux. Etant pourvus de bateaux allèges et d'excellents entrepôts pour les marchandises en transit pour Matamoros, ils mettront les plus grands soins à la prompte expédition des marchandises qu'on leur aura confiées.

Il profite de la même occasion pour remercier sincèrement ses amis du patronage libéral qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, et qu'ensuite par tous les moyens possibles de le mériter, il espère qu'on le lui continuera.

11 fév—16t L. JOUBLANC.

ON DEMANDE

UN GARÇON pour travailler dans une pharmacie. S'adresser aux Nos 13 et 15, rue Royale. 11fév☞

VENTES A L'ENCAN

Propriété de valeur dans le Deuxième District

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Bureau No 26 rue Carondelet.

[illegible] 18 avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

Un TERRAIN [illegible]

[illegible]

Propriété de valeur dans Pat et Quest Bouligny (Jefferson City) dans le 1er, 2me ou 3me District de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississipi et à Barataria.

Succession de dame M. M. E. Montreuil,

épouse de feu [illegible] Montreuil

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau No 26 rue Carondelet.

[illegible]

EST BOULIGNY.

[illegible]

EST BOULIGNY.

[illegible]

1er District de la Nouvelle-Orléans

[illegible]

3me District de la Nouvelle Orléans

[illegible]

Paroisse Jefferson

[illegible]

Quatrième District de la Nlle-Orléans

[illegible]

CONDITIONS

[illegible]

100,000 bardeaux.

[illegible] A. SCHLEIMANN. [illegible]

A vendre

UNE MACHINE A VAPEUR [illegible]

AVIS.

AYANT repris depuis le 1 janvier 1865, les affaires de mon ancien magasin de FOURNITURES DE MENAGE, rue de Chartres No 263, et désirant mettre l'ancienne clientèle, je viens avis par ces présentes que je vendrai à 50 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs, tous les articles de l'ancien stock du magasin, et les articles récemment importés [illegible]

31jan—1m B. NAUTRE. No 263 rue de Chartres

Groceries—Groceries—Groceries.

VENTES RAPIDES — PETITS BENEFICES.

GROCERIES

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il vient d'ouvrir, à l'encoignure Bourbon et St. [illegible], une grocerie bien achalandée. On y trouve constamment un stock choisi de groceries de premier choix. Les prix sont d'une nature à défier toute concurrence. Toutes ses marchandises se vendent à meilleur marché qu'ailleurs.

11fév—3f M. McDONALD, coin Bourbon et St. Pierre

Avis de société.

THOMAS M. CONVERSE et ARTHUR POINCY,

ONT formé une société et continueront le commerce de farine en gros et en détail, (commerce qu'a fait jusqu'à ce jour M. T. M. Converse) sous la raison de CONVERSE & POINCY.

11 fév—6 au No 31 de la rue Tchoupitoulas

Restaurant des Amis.

M. FRANÇOIS COLOMES, connu depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans comme restaurateur, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il tiendra désormais le RESTAURANT DES AMIS, rue St-Philippe, entre Condé et Levée. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour que sa cuisine et sa cave, ainsi que le service, répondent à l'attente de sa clientèle. Il se chargera également de toutes les commandes pour le dehors.

L'ouverture du restaurant aura lieu DIMANCHE, 12 février. 11 fév—1m

Le Docteur PIERRE TRICOU

A l'honneur d'annoncer que étant de retour à la Nlle-Orléans, il offre au public ses services. Sa demeure est rue Royale, 97. 21jan—1m

Café à vendre

Pour cause de départ.

LE contenu du café LOUISIANA EXCHANGE, situé Passage de la Bourse, coin Conti, sera vendu à l'amiable, soit en bloc avec les installations, soit en détail.

Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, le 17 février, à 11 heures.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

11 fév—eu17

Farine! Farine!

1000 barils de FARINE Superfine et EXTRA, marques de choix de boulangers, constamment en magasin et à vendre par

11 fév—☞ CONVERSE & POINCY, rue Tchoupitoulas No 31

VENTES A L'ENCAN.

Bois de construction, bardeaux, briques et zinc, vieux fers,

Vente par catalogue.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.

Bureau No 17, rue de Chartres

MERCREDI [illegible]

[illegible] BOIS DE CONSTRUCTION [illegible]

☞ CATALOGUES [illegible]

MEUBLES EN ACAJOU.

Vente, aujourd'hui, à 10 heures A. M.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur.

Bureau No 91 rue de Chartres

[illegible]

Pommes de terre. Pommes de terre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

[illegible] Veuve de [illegible] Vente pour [illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Jolie résidence près des chars de la rue de l'Esplanade, à vendre

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Meubles...... Meubles.

Vente pour cause de liquidation.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau [illegible] Passage de la Bourse.

[illegible] CHARRETTE [illegible]

Succession de Vve Antoine Benjamin No 21 211

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Encoignure Passage de la Bourse et Bienville

LE [illegible] samedi, 18 de mars 1865, à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Bienville entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1865, la propriété foncière suivante appartenant à la dite succession, savoir—

[illegible] Marigny [illegible]

Le tout [illegible] deux locations.

Conditions—comptant.

Acte de vente par devant O. Drouet, Not. Pub.

11fév [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible] mercredi 15 février 1865, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles en acajou et en noyer, consistant en lits [illegible], tables, toilettes, side boards, tables, chaises [illegible], tapis, jarres à eau, &c.

AUSSI—Pour clore une facture—

13 demi-pipes de RUM DE LA JAMAIQUE.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 11fév

PLANCHES——PLANCHES,

Vente positive pour clore une consignation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

JEUDI, 16 février 1865. Il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Marigny, entre Levée et Victoire—

50,000 pieds de planches, consistant en planches, chevrons, et gros bois de charpente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 14 fév

Succession d'Antoine Chaînire,

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 18 de mars 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour Judiciaire dans et pour la Paroisse de St Bernard, en date du 6 février 1865, la propriété foncière suivante, appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, Grands Hommes et Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent No 79—consistant en une maison de quatre chambres, galerie sur le devant et deux cabinets, hangar, latrine, citerne, puits, &c. &c.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. 11fév—22 mars2 9,18.

Succession de Henry B. Kenner—No 18,802

PAR J. B. CROZAT, Encanteur,

Bureau encoignure Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1865, il sera vendu aux enchères publiques, samedi 4 mars 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre situé au Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, dans la rue Philippa, entre les rues Girod et Julia, ayant, mesure française, trente deux pieds deux pouces de face à la rue Philippa, sur 93 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor.—Acte de vente pardevant O. Morel notaire public, aux frais de l'acquéreur.

30 janv—5f au 30

$50 de récompense.

PERDU dans la soirée du 10 de ce mois, un PORTE-FEUILLE contenant la somme de cent cinquante piastres en greenbacks; aussi une passe au nom d'Adolphe Lobbendaaal qu'on ayant de passage pour New York, à bord du Golding Star. La personne qui rapportera le dit porte-feuille au bureau de l'Abeille recevra la dite récompense. 13fév—3f

---

VENTES A L'ENCAN.

Mardi, 14 du courant

Vente spéciale à crédit,

Au magasin de l'importateur No 3 rue des Magasins

[illegible]

CHAPEAUX. CHAPEAUX.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

MARDI [illegible]

Belle résidence située au coin des rues St Philippe et Bourbon

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—

[illegible]

Grande vente de marchandises sèches, articles pour et [illegible]

PAR E. ROGER & Co.

MARDI [illegible]

COTON—COTON

120 balles coton à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

[illegible] Vente—Vente [illegible]

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. M[ONTGOMERY], encanteur.

[illegible]

Meubles...... Meubles

PAR M. CERRES & LANIER

[illegible]

Tout le contenu d'une Distillerie de rhum, en parfait état—Vente [illegible]

PAR J. P. BOISSEAU [illegible]

[illegible]

Epaules, Jambons, Cuirs, Fer, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

[illegible]

Maison cottage à louer [illegible] relatés le plus tôt possible [illegible] vente

PAR J. P. BOISSEAU [illegible]

[illegible]

Meubles Meubles

Succession de [illegible]

Vente à l'encan

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

No 20 Vieille Levée.

[illegible]

Aussi un bon PIANO-Forte.

[illegible]

Succession d'Ellen Walsh.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

[illegible] rue de Chartres.

EN vertu [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible]

[illegible]

Acte de vente par devant Octave Morel, notaire public.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Pollard vs. Ernest Joseph Boutier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]

[illegible]

Une portion de terre située au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW,

14fév—13 mars 3,11,15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Amat vs Marie Joséphine Carillo, veuve de Laurent Hancer.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi dix huit de mars 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé au faubourg Clouet & Louisa, dans le Troisième District de cette ville, sur un plan particulier dressé par Henry Moelhausen, arpenteur, le 21 décembre 1841 et annexé au livre des plans No Trois sous le No Un, en l'étude d'Amédée Ducatel ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesurant au pied français, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, tel que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve.

Laquelle propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de André Gregoire, h. de c. suivant un rapport du dit notaire Ducatel, en date du 11 juillet 1842.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

14fév—3 mars 3,11,18 ALFRED SHAW, shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS.

LES créanciers de la succession de A. B. Michel aîné, sont notifiés d'avoir à se présenter au secrétaire et à lui faire connaître le montant de leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées; et les personnes qui doivent à la dite succession sont également priées de régler leurs comptes immédiatement.

MANUEL ELLIOT, Exécuteur testamentaire,

Bureau, Passage de la Bourse St.-Louis, No 80.

7fév—3f (ou 15)